

## CAHIER DES CHARGES DE RECHERCHE DE LOCAUX

### Filière nationale de la couverture en lauzes



**Une filière artisanale vertueuse**, qui favorise l'emploi qualifié en milieu rural (main d'œuvre locale), l'économie circulaire (emploi, matériaux, réemploi), la durabilité des ouvrages face aux changements climatiques, et offre la meilleure analyse de cycle de vie de tous les produits de couverture.

Afin de continuer de mener à bien ce projet d'envergure, au service des territoires, et depuis la Lozère, notre association recherche actuellement de nouveaux locaux. En effet, nous devons quitter le bâtiment que nous occupons actuellement sur les hauteurs de Mende (Causse d'Auge, commune du Chastel-Nouvel), qui ne répondent pas, d'un point de vue réglementaire et pratique, à nos besoins de développement :

**Localisation géographique :**

- Idéalement sur le bassin de vie de Mende, pour des raisons pratiques : accessibilité routière et ferroviaire ; présence d'équipements et services de proximité pour le centre de formation, les stagiaires et les formateurs ; domiciliation de l'équipe salariée.

**Bureaux :**

- 2 salariés permanents, possiblement accueil de plus de salariés
- Superficie minimale de 25m<sup>2</sup>
- Open space ou plusieurs bureaux

**Salle de cours et de réunion :**

- Superficie minimale de 40m<sup>2</sup>, afin de pouvoir accueillir jusqu'à 20 personnes.
- Idéalement dans le même bâtiment que l'atelier, sinon à proximité (accès à pied)

**Atelier couvert :**

- Superficie minimale de 200m<sup>2</sup>, idéalement 300m<sup>2</sup>
- Hors d'eau, idéalement hors d'air
- Hauteur de plafond minimale : 3,00m
- Accès : au moins 1 porte d'accès aux dimensions minimales suivantes (largeur minimale : entre 3,20m et 4,30m / hauteur minimale : 3,50m)

**Magasin :**

- Superficie minimale de 10m<sup>2</sup>
- Idéalement accolé à l'atelier
- Possibilité de le sécuriser (fermeture à clés)

**Sanitaires et coin cuisine :**

- Au moins 1 toilette accessible aux PMR (ou aménageables aux normes PMR)
- Coin cuisine : superficie minimale de 5m<sup>2</sup>
- Equipement minimum envisagé : évier, prises électriques pour branchement frigo et four, coin repas (table et chaises)
- Idéalement : présence de vestiaires

**Extérieurs :**

Parking (pour formateurs, stagiaires, salariés) :

- Sur site ou parking gratuit à proximité
- 15 véhicules maximum
- Obligatoire : 1 place de stationnement PMR devant le bâtiment avec cheminement podotactile jusqu'à l'entrée (ou superficie et cheminement permettant d'aménager ce dispositif)

Espace de stockage :

- Superficie minimale de 200m<sup>2</sup> (surface de stockage uniquement, hors rayons de manœuvres/déchargement)
- Si possible sécurisé (grillagé)
- Si possible goudronné

**Options envisageables :**

**1. Dans le cas de figure où la partie atelier n'a pas la superficie requise, ou s'il n'y a pas d'atelier :**

- Présence d'un espace extérieur plat d'une superficie minimale de 200m<sup>2</sup> permettant d'implanter un ou des CTS ERP (implantation provisoire) ;
- Possibilité de construire\* un atelier couvert sur cet espace extérieur (sur une superficie minimale de 200m<sup>2</sup>).

*\* (selon autorisation à la constructibilité, conditions de location ou d'achat envisageables)*

**2. Partage des locaux :**

- Nous pouvons adapter nos besoins en utilisant les espaces de formation (atelier et salle de cours) selon un calendrier prédéfini entre utilisateurs (nos formations se déroulent habituellement d'octobre à mars).

**Conditions d'accueil recherchées :**

- **Nécessité d'avoir déjà (ou d'être en capacité d'obtenir) un classement en ERP de catégorie 5 (moins de 20 personnes, locaux sans sommeil) ;**
- Location classique (bail 3/6/9), si les conditions d'accueil sont déjà réunies ;
- Location type bail emphytéotique ou bail à construction si des travaux sont nécessaires (mises aux normes ERP, construction d'un atelier, aménagement de la salle de cours et des bureaux) ;
- Montant du loyer à définir selon les conditions d'accueil et types de location envisagées.

**Echéance d'installation :** dès que possible.

**CONTACT :** Nicolas DIET, chargé de mission

Mob. 06.74.24.45.78 / [nicolas.diet@artisanslauzierscouvreurs.fr](mailto:nicolas.diet@artisanslauzierscouvreurs.fr)

**Nicolas Sévérac et Vincent Caussanel, Co-présidents d'ALC**



### **ALC : une association nationale, pilotée depuis la Lozère :**

- Une association nationale fédérant les acteurs de la filière pour structurer, défendre et promouvoir le métier de lauzier, et la filière des couvertures en lauzes.
- 13 années d'existence.
- **Un siège social et des locaux (bureaux, centre de formation) situés en Lozère.**
- 40 artisans membres dans 12 départements **dont plus de la moitié sont en Occitanie.**
- 2 salariés permanents et 16 formateurs salariés occasionnels.

### **La filière en bref : une répartition territoriale inattendue ...**

- Des couvertures en lauzes sont recensées dans plus de 50 départements en France.
- **La Lozère comme fer de lance de ces départements.**
- Bâtiments et secteurs géographiques principalement concernés : tous, mais principalement les Monuments Historiques et leurs abords, les Sites Patrimoniaux Remarquables, les Grands sites, les PnR et parcs nationaux, les villages remarquables, le petit patrimoine rural ...
- Ces toitures participent fortement à l'identité patrimoniale, à la beauté et à l'attractivité de ces territoires.

### **Un marché de niche mais très dynamique, et avec des besoins !**

- A l'échelle de la France : entre 435 et 476 entreprises pratiquent la couverture en lauzes (entre 1033 et 1192 emplois).
- **La moitié de ces entreprises et emplois se situent en Occitanie ! En Lozère, 60 % des entreprises de couverture pratiquent la couverture en lauzes. Cela représente 60 établissements, et près de 100 emplois (dirigeants, salariés ou apprentis).**
- Un marché dynamique : des entreprises avec des carnets de commande remplis sur 2 voire 3 ans.
- Un marché en tension : un nombre insuffisant d'entreprises pour répondre à la demande, et un manque d'attractivité du métier (besoin crucial de personnel, et de personnel qualifié en particulier).
- Une dynamique réelle suite à « l'effet Notre Dame »<sup>1</sup> : on constate une forte augmentation du nombre d'apprentis dans les métiers d'art du patrimoine bâti, montrant une forte attractivité de ces métiers envers les jeunes.

**ENJEU N°1 / TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE :** *Le marché de la lauze souffre d'un déséquilibre entre une demande forte et une offre limitée, faute de main-d'œuvre qualifiée et de matériaux disponibles. La diffusion des CQP Couvreur lauzier dans les territoires, mais aussi de parcours de formation continue en direction de tous les acteurs concernés (entrepreneurs, salariés, architectes, donneurs d'ordre, formateurs), est un objectif central.*

➔ **AXE DE TRAVAIL N°1 / FORMATION, QUALIFICATION ET MONTEE EN COMPETENCES :**

- Un centre de formation à Mende (48).
- Une offre de formations itinérantes dans les territoires (ex : Ariège, Aveyron, Lot).
- Un Co-portage (avec FFB-TP 48 et UMGCCP) de 2 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP Couvreur Lauzier Schiste / Calcaire) permettant de former et certifier des personnes au métier de lauzier.
- Une offre de formation continue en voie de déploiement progressif dans les territoires et (modules de sensibilisation, d'initiation, de montée en compétences des professionnels).

**ENJEU N°2 / VISIBILITE ET ATTRACTIVITE METIER :** *Œuvrer pour une meilleure connaissance du métier et pour changer son image auprès des jeunes et des autres publics (artisans, personnes en reconversion), afin de les inciter à réaliser ce métier d'art et les orienter vers un marché en tension.*

➔ **AXE DE TRAVAIL N°2 / REPRESENTATION, COMMUNICATION & ATTRACTIVITE METIER :**

- Représentation et défense de la filière à l'échelle nationale.
- Actions de communication à l'échelle nationale en vue de rendre visible la filière et de rendre attractif le métier de lauzier (web, réseaux sociaux, événements...).

**ENJEU N°3 / APPROVISIONNEMENT EN LAUZES LOCALES :**

*Sans ressource locale disponible en quantité suffisante, la filière est menacée, et le patrimoine bâti forgeant l'identité, l'image et l'attractivité de nos régions s'en trouvera pénalisé. L'association ALC œuvre à son échelle pour faciliter le maintien ou la transmission des carrières actuellement en exploitation, pour initier et accompagner des démarches d'ouverture de carrières (autorisées, déclarées), pour faciliter et organiser le réemploi. ALC et les acteurs de la filière (dont les PnR et le SNROC) préparent actuellement un programme d'actions en direction des carriers, similaire à celui déjà entrepris par ALC sur le métier de lauzier : sauvegarde et transmission des carrières, attractivité métier et conditions de travail, formation, évolution réglementaire des régimes d'exploitation ...*

➔ **AXE DE TRAVAIL N°3 / RESSOURCE ET APPROVISIONNEMENT EN LAUZES :**

- Expérimentation de solutions permettant de maintenir les différentes sources d'approvisionnement en lauzes locales, indispensables pour l'avenir des couvertures en lauzes (carrières déclarées ou autorisées, valorisation de gisements, réemploi).
- Préparation du programme LAUBAROC avec ABPS, le SNROC, trois Parcs Naturels Régionaux et l'APAMAC.

## **ENJEU N°4 / DEMOCRATISATION DE LA COUVERTURE EN LAUZES**

### **DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION & REHABILITATION :**

*Convaincre les porteurs de projet publics et privés, tout comme les élus locaux et les donneurs d'ordre, que couvrir un toit en lauzes est un acte d'engagement en faveur d'une économie locale et répondant aux enjeux de transition écologique :*

- *La réalisation d'un toit en lauzes mobilise beaucoup plus de temps de main d'œuvre que n'importe quelle autre technique, c'est donc de l'argent investi dans l'emploi local et qui est réinjecté sur le territoire ;*
- *Une couverture en lauzes mobilise des savoir-faire artisanaux et manuels non délocalisables (carriers, lauziers).*
- *Les couvertures en lauzes sont durables et résistantes : elles ont une durée de vie supérieure aux autres matériaux employés en couverture (150 ans en moyenne),*
- *Les lauzes sont en partie réemployées lors de la réfection d'une toiture, elles résistent très bien à la grêle et aux aléas climatiques majeurs ;*
- *Ce type de couverture génère un très faible impact environnemental ([voir ACV comparative](#)).*
- *Enfin, les couvertures en lauzes sont esthétiques, reflètent l'identité patrimoniale des régions, contribuent à leur attractivité.*

### **→ AXE DE TRAVAIL N°4 / RECONNAISSANCE DE CES TYPES DE COUVERTURES, DEVELOPPEMENT DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :**

- Les premiers outils permettant de sensibiliser et former tous les maillons de la filière sont créés ou en cours de déploiement, il faut désormais les diffuser le plus largement possible (formations, règles professionnelles, fiches de caractérisation des matériaux) :
  - Rédaction des règles professionnelles de la couverture en lauzes en cours (équivalent normatif d'un DTU) pour un dépôt et un enregistrement, prévus auprès de l'Agence Qualité Construction en 2027.
  - Mise en place de protocoles d'essais avec le CTMNC afin de caractériser et homologuer les matériaux naturels (lauzes) en vue de leur usage en couverture courante.
  - Formations à destination des prescripteurs et donneurs d'ordre.
- Nous envisageons de développer d'autres outils tout aussi indispensables (FDES, CCTP types, fiches techniques et coûts comparatifs) et d'accompagner les donneurs d'ordre et prescripteurs pour qu'ils osent la couverture en lauzes dans les projets. Enfin, nous souhaitons travailler au renforcement des leviers financiers en faveur de la couverture en lauzes (aides financières, crédits d'impôt, exonérations).